

Rapporteur : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Subvention à la Maison Pour Tous pour une mission d'étude dans le cadre de la Coopération Châtellerault Kaya.

Dans le cadre de sa coopération décentralisée avec Kaya, la Ville de Châtellerault souhaite participer au renforcement des capacités communales de son partenaire. Lors de la conférence de la coopération Châtellerault Kaya en novembre 2008, avec les représentants de la mairie de Kaya et des deux associations de jumelage, il a été proposé de soutenir la professionnalisation d'un équipement de formation de responsables associatifs et de porteurs de projets, mais aussi lieu d'animation de Kaya. Cet équipement connu sous le nom de « MJC », appellation qui ne correspond pas en réalité à sa définition en France, doit être accompagné pour mieux remplir ses missions. La MPT a accepté de s'engager aux côtés de la Ville pour soutenir ce projet.

Je vous propose aujourd'hui de financer les frais directs d'une étude de fonctionnement de la MJC de Kaya, réalisée par deux cadres de la MPT. Cette dernière participe au financement du projet en mettant à disposition les 2 responsables de l'étude.

La contribution de la Ville de Châtellerault correspond aux coûts directs de l'étude (voyages et séjours à Kaya). Le programme d'appui institutionnel, financé par la Ville de Châtellerault (échanges de techniciens), prévu au budget communal est mobilisé comme instrument financier.

* * * *

VU les articles L 1115-1 et suivants du CGCT relatif aux compétences des collectivités territoriales en matière de Relations Internationales ;

VU la convention de jumelage du 11 juillet 1976, renouvelée le 22 juin 1996 ;

VU le protocole de coopération décentralisée du 30 juin 2006 ;

CONSIDERANT que la Ville de Châtellerault entend participer au développement de lieux d'éducation, de formation et de culture à Kaya;

CONSIDERANT la demande de la municipalité de Kaya et de son Maire exprimant les besoins de la population de Kaya, lors de la conférence de la coopération Châtellerault Kaya en novembre 2008,

CONSIDERANT que le financement des actions est prévu au budget 2009 relations internationales de la commune,

Délibération du conseil municipal

DU mercredi 16 septembre 2009

n° 33

page 2/2

—
Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1°) d'attribuer une subvention exceptionnelle de trois mille Euros à la la Maison pour Tous pour la réalisation d'une mission d'étude à Kaya (Burkina Faso) portant sur le renforcement d'une institution d'éducation populaire et de développement culturel ;

2°) d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'annexe au protocole de coopération décentralisée correspondant à cette mission, selon les modalités prévues dans le protocole du 30 juin 2006 et tous les actes correspondant à cette mission.

La dépense sera imputée sur les lignes 048/6574/4400 du budget communal.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtelleraut
Transmis à la sous préfecture, le 22/09/09
Publié en mairie le 18/09/09

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault